

Voici mon rappel au Règlement: le président du Conseil du Trésor (M. Andras) peut-il nous assurer que nous examinerons les vraies prévisions des dépenses que le gouvernement compte engager plutôt que des chiffres inexacts pour un ou plusieurs ministères?

M. ANDRE—L'ASSURANCE DE L'EXACTITUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des remarques du secrétaire d'État (M. Roberts). Tout en fournissant des précisions sur ses observations d'hier, il a déclaré qu'étant donné que certaines procédures suivies au Conseil du Trésor n'avaient pas été approuvées avant l'impression du Livre bleu sur le budget principal des dépenses, ce dernier n'indiquera pas avec précision les crédits accordés à ce ministère. Cette explication ne répond pas au rappel au Règlement formulé hier par le député de Grenville-Carleton (M. Baker) qui s'est dit inquiet parce que les prévisions budgétaires que renferme le Livre bleu seront renvoyées sous peu aux comités appropriés. On nous a donc appris que les prévisions budgétaires ou les crédits d'un ministère, au moins, sont inexacts.

● (1512)

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la solution est très simple. Il suffit de se rendre compte qu'au moment où le budget principal a été imprimé et déposé, le plan fondamental des dépenses gouvernementales y était prévu, mais nous savons qu'il existe une règle de la procédure qui nous permet d'apporter par la suite des corrections au programme, des additions, des suppressions, des modifications et des transferts entre les crédits, toute une série de corrections nécessaires pour une institution de l'importance du gouvernement. C'est pourquoi il existe une disposition permettant un budget supplémentaire. Il y a aura évidemment d'autres corrections par la suite.

Les chiffres auxquels le secrétaire d'État (M. Roberts) a fait allusion correspondaient à une décision prise par le gouvernement au moment où l'on a envoyé le budget principal à l'imprimerie, cette décision se faisait dans le cadre d'une politique et était prise avant le dépôt à la Chambre, pour la raison évidente qu'il est nécessaire de se servir d'un échancier administratif ou strictement mécanique. Il y aura donc des corrections apportées par la suite à un grand nombre de programmes, et je pense que c'est ce que le secrétaire d'État a voulu dire.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, hier, quand la question a été soulevée, le député a dit qu'il l'étudierait. Nous nous rendons maintenant compte qu'il y a eu un changement vraiment important sur un point. Cette réponse m'a satisfait hier, et j'ai supposé qu'avant de renvoyer le budget aux comités permanents on s'efforcera d'établir d'avance le montant total du budget dont ces comités permanents feront l'étude.

Étant donné l'engagement que vient de prendre le ministre, il est logique de lui poser les questions suivantes: Cette étude a-t-elle été faite? Dans quelles mesures le budget dont nous discuterons aujourd'hui et qui sera envoyé au comité, est-il modifié? Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) est-il prêt à déposer le document aujourd'hui—ce que nous accepterions avec plaisir—et à faire une déclaration—que nous aimerions entendre—et nous fera-t-il savoir l'expérience qu'il vient

Recours au Règlement

de décrire et avant que l'affaire quitte finalement la Chambre pour être renvoyé au comité à combien s'élève véritablement le budget? Je pense qu'il est plutôt important lors de l'examen du budget en comité, que nous commencions nos travaux sur une base solide et non à partir d'un mandat imprécis donné au comité par la Chambre. Il y a eu déjà assez de critiques sur l'ensemble de la procédure entourant la présentation du budget principal des dépenses, sans qu'il soit nécessaire à présent de partir sur une base peu assurée, et je crois que le président du Conseil du Trésor sera d'accord avec moi là-dessus. Est-il disposé à éclaircir les choses aujourd'hui?

M. Andras: En ce qui concerne le budget principal des dépenses imprimé et déposé le 22 février, il n'y a pas eu d'erreur, que nous sachions. Bien sûr, je l'ai déjà dit et tous les députés de la Chambre le savent, entre la présentation du budget principal des dépenses à la Chambre des communes le 22 février et la fin de l'année financière 1978-1979, qui se termine le 31 mars 1979, c'est-à-dire d'ici presque 13 mois, il y aura un budget supplémentaire. Mais il n'y a rien de plus ici. Le Livre bleu est aussi précis qu'on peut l'espérer, dans la limite des possibilités humaines, mais dans le budget des dépenses déposé l'autre jour, il n'y a, à ma connaissance, ni erreur, ni omission.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, je cherchais à en avoir l'assurance.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de ce rappel au Règlement car je me demandais si le ministère de la Défense nationale était le seul ministère pour lequel le budget des dépenses présenté à la Chambre était inexact. J'ai une réponse écrite du ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) qui m'a dit, il y a plusieurs mois, que le coût supplémentaire pour l'achat d'avions patrouilleurs à grande autonomie serait d'environ 71 millions de dollars. Or, dans le budget qui nous est présenté, pas un sou de ces 71 millions de dollars n'est mentionné, bien que le ministre soit au courant de cet achat depuis plusieurs mois déjà. En ce qui concerne le contrat Krauss-Maffei pour l'achat de tanks, c'est une autre question. Notre dollar a été dévalué par rapport à...

M. l'Orateur: A l'ordre. A deux reprises déjà, l'un en particulier où le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a déposé le budget principal des dépenses, on lui a posé une série de questions sur des sujets généraux. En outre, il sera possible de poser des questions précises sur le budget des dépenses, ministère par ministère, lorsque celles-ci seront étudiées en comité. Si j'ai accepté le rappel au Règlement d'aujourd'hui, c'est que l'on a su aujourd'hui que le ministre proposerait la motion de renvoi aux comités permanents.

Hier, le secrétaire d'État (M. Roberts) a dit qu'il y avait une erreur dans une partie de ces prévisions budgétaires, et j'ai cru qu'avant la présentation des motions aujourd'hui, il y aurait lieu de corriger cette erreur. Dans la mesure où l'erreur peut être corrigée, elle l'a été, mais je ne voudrais pas que les députés pensent pouvoir invoquer le Règlement pour interroger le ministre aujourd'hui sur les détails de chaque ministère. Ils pourront le faire quand les comités étudieront les prévisions budgétaires de chaque ministère.